

**XXXI<sup>e</sup> Assemblée Régionale Europe de  
l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie  
Canton du Jura (Suisse), le 15 novembre 2019**

**Session 2  
« La démocratie directe et l'initiative citoyenne  
dans le processus législatif »**

**Intervention de Mme la Députée Cristina-Ionela IURIȘNIȚI, membre de la Section roumaine de l'APF**

*Monsieur Pierre-André COMTE, Président de la Section APF Jura,  
Monsieur Jean-Paul WAHL, Chargé de mission Europe sortant,  
Monsieur Jean-Charles LUPERTO, nouveau Chargé de mission Europe,  
Mesdames et Messieurs parlementaires,  
Chers invités en toutes vos qualités et fonctions,*

Le thème choisi pour cette session *La démocratie directe et l'initiative citoyenne dans le processus législatif* est plus actuel que jamais, on ne cesse de chercher et d'identifier des solutions afin d'impliquer nos citoyens européens dans le processus législatif, étant donné qu'il sont directement affectés par la mise en œuvre des lois.

Dans ce contexte, en vue de renforcer la démocratie directe, nous devons toutes et tous trouver le meilleurs outils concernant l'initiative citoyenne dans le processus législatif.

Mesdames et messieurs,

L'initiative citoyenne est un instrument de démocratie participative qui permet aux citoyens de proposer des changements juridiques concrets dans un pays.

En Roumanie, dans la Constitution, l'article 74 prévoit que route initiative législative se décline selon le cas en 3 directions, apartsnt ainsi:

1. au Gouvernement,
2. aux parlementaires,
3. ou à un nombre d'au moins de 100 mille citoyens ayant le droit de vote.

En ce qui concerne la Révision de la Constitution, elle peut être engagée à l'initiative du Président de la Roumanie, sur la proposition du Gouvernement, au moins d'un quart des députés ou des sénateurs, ainsi que d'au moins 500 milles de citoyens ayant le droit de vote.

Les citoyens qui prennent l'initiative de la révision de la Constitution doivent provenir de la moitié des départements du pays, et dans chacun de ces départements ou dans la municipalité de Bucarest, 20 milles signatures au moins doivent être enregistrés à l'appuis de cette initiative.

Mesdames et messieurs les parlementaires,

La famille européenne promeut constamment la diversité culturelle, linguistique et identitaire, la coopération au niveau de la francophonie parlementaire en tant qu'espace de débat, de promotion des valeurs européennes de la démocratie participative.

Dans ce contexte, je vous fais part de l'expérience de la Roumanie, la société roumaine, générant, éveillant et rassemblant des énergies citoyens démocratiques latentes. Il s'agit de l'initiative citoyenne "Sans condamnation pénales dans les fonctions publiques", qui a supposé en premier temps une collecte de signatures durant sept mois, du mars au septembre 2018 .

Cette expérience a été une première dans la démocratie roumaine, après la chute du communisme. Plusieurs forces civiques et politiques ont réussi à collecter 1 million de signatures pour soutenir une initiative législative que la nouvelle force politique issue justement de la société civile, USR( Union pour sauver la Roumanie), a déposé dans le Parlement, afin d'entrer dans le circuit législatif de réforme constitutionnelle.

*Sans condamnations pénales dans les fonctions publiques* prévoit la modification de l'article 37 de la Constitution roumaine afin d'interdire explicitement l'accès aux fonctions publiques de haut niveau à des élus nérespectant les critères d'intégrité.

A présent, le projet est bloqué par la majorité parlementaire dans la commission juridique de la Chambre des Députés du Parlement de Roumanie. Pour la suite, il s'impose de débloquent d'urgence ce projet de réforme constitutionnelle, pour le respect de la démocratie et des Roumains qui vivent autant dans le pays qu'au dehors de ses frontières.

Il faut rappeler que la Diaspora roumaine compte une communauté d'environ 4 millions de citoyens européens d'origine roumaine.

Pour conclure, je tiens à souligner que les citoyens roumains, en tant que citoyens européens, doivent réaffirmer leur identité et leur ouverture au respect des droits de l'homme et des engagements européens assumés.

Dans ce contexte, en Roumanie s'impose de diminuer le plus vite possible le nombre de signatures nécessaires pour une modification législative ou bien pour candidater, de faciliter l'accès à des propositions concrètes, telles que le budget participatif, les pétitions publiques susceptibles de modifier le cadre législative national ou européen.

La démocratie directe et participative reste la seule clé viable pour les changements législatifs essentiels afin de promouvoir et consolider en Roumanie un cadre démocratique, socio-économique et culturel plus proche des valeurs européennes que le pays avait rejoint depuis 2007.

Nous devons toutes et tous en tant que membres de l'APF Région Europe, d'impliquer de manière active surtout les jeunes dans la vie politique nationale et européenne, afin de trouver des solutions concrètes aux défis de nos vies quotidiennes de citoyens en action.

Je vous remercie de votre attention.